

CONFÉRENCE SUR L'AVENIR DE L'EUROPE

Novembre 2021

CONTRIBUTION DE
L'ASSOCIATION POUR UNE
RENAISSANCE EUROPÉENNE

R

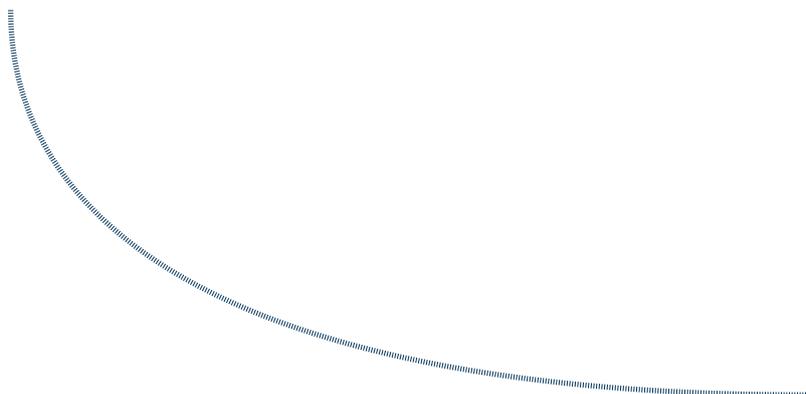


ASSOCIATION POUR UNE
**RENAISSANCE
EUROPÉENNE**



Valérie HAYER

*Eurodéputée Renaissance
Co-présidente de la Délégation Renaissance
Présidente de l'Association pour une Renaissance Européenne*



ÉDITO :

La Conférence sur l'avenir de l'Europe, lancée le 9 mai dernier à Strasbourg au Parlement européen, est le **grand moment démocratique pour que les citoyens européens prennent part à la transformation de l'Union Européenne.**

Dès 2019, dans sa lettre aux européens, Emmanuel Macron avait appelé à une Renaissance européenne, proposant une « Conférence pour l'Europe » rassemblant citoyens, universitaires, experts, partenaires sociaux afin de définir une « feuille de route pour l'Union européenne traduisant en actions concrètes ces grandes priorités ».

Pour que ce grand rendez-vous démocratique porte ses fruits, il a fallu se battre. Notamment auprès des pays membres pour les convaincre de l'intérêt d'une telle conférence, sans tabous et inédite dans l'histoire de l'Union européenne. Il est bienvenu de débattre d'Europe, entre citoyens européens !

De fin juin à fin octobre, les adhérents rattachés aux associations départementales ont eu l'occasion de participer à des ateliers-débats sur les thématiques de la Conférence sur l'avenir de l'Europe afin de co-construire ensemble la contribution de l'association à la Conférence sur l'avenir de l'Europe. De Quimper, à Bellegarde-sur-Valserine, en passant par Albi, Laval, Marseille, Bordeaux ou Metz, mais aussi à Bruxelles et à Berlin, partout les adhérents de notre association ont débattu, répondu à des questionnaires, organisé des débats, pour faire vivre cet exercice de démocratie européenne dans notre pays et auprès des Français de l'étranger.

En 4 mois, environ 200 ateliers-débats ont été organisés par les associations départementales permettant l'élaboration de 400 propositions. Félicitations à tous les adhérents pour leur engagement ! Merci pour leur participation pour transformer ensemble l'Europe !

Suite à cette mobilisation, les 6 000 adhérents de *l'association pour une Renaissance européenne* ont été invités à voter pour leurs **27 propositions favorites, constituant la contribution de notre association à la Conférence sur l'avenir de l'Europe.**

Ces 27 propositions sont le fruit de longs mois de travail démocratique. C'est donc avec fierté que nous vous les présentons ici.

Preuve de notre volonté de peser dans le débat politique et législatif pour changer l'Europe dans les faits, **notre contribution a été remise aux eurodéputés Renaissance et au Président du Groupe Renew Europe, Stéphane Séjourné, le 22 novembre 2021 à Strasbourg, au siège du Parlement européen. C'est ici que ces idées nouvelles pour l'Europe seront défendues et mises en avant, avec le soutien et la mobilisation continue de tous nos adhérents jusqu'à la conclusion des travaux.**

Comptez sur nous pour défendre nos 27 propositions pour une Europe plus juste, plus verte, plus démocratique et plus souveraine, main dans la main avec vous tous.

Bonne lecture.

Amitiés,

Valérie Hayer, Présidente de l'association pour une Renaissance européenne

renaissanceeuropeenne.eu

UN TRAVAIL COLLECTIF

2000 ateliers
débats

propositions
déposées **4000**

20000 votes

propositions
finales **27**

SOMMAIRE

Pages 1-2 : Changement climatique et environnement

Pages 3-4 : Santé

Pages 5-7 : Une économie plus forte, justice sociale, et emploi

Pages 8 : L'UE dans le monde

Pages 9 : Valeurs et droits, Etat de droit et sécurité

Pages 10 : Transformation numérique

Pages 11 : Démocratie européenne

Pages 12 : Migration

Pages 12- 13 : Education, Culture, Jeunesse et sports

1 Garantir notre indépendance énergétique européenne en investissant dans la recherche d'une énergie nucléaire viable à long terme et en soutenant les innovations bas carbone (hydrogène et nucléaire)

Le développement de sources d'énergie bas carbone est un enjeu majeur de la transition énergétique en complément de la nécessaire lutte contre le gaspillage. Les technologies sont un des moyens de la transition énergétique vers le « zéro carbone » ; il faut soutenir massivement l'innovation pour améliorer et diversifier nos sources énergétiques.

Il convient ainsi d'investir massivement pour le développement d'innovations susceptibles de diversifier nos sources d'approvisionnement, ou de permettre des économies d'énergie, à court et moyen termes. Que ce soit pour **de nouvelles sources et vecteurs d'énergie tel l'hydrogène et pour l'amélioration de sources existantes tel le nucléaire** (Réacteurs 4G, Mini réacteurs à sels fondus, etc.) ou l'hydroélectricité (turbinage des eaux usées et autres réseaux).

Sur le nucléaire, parmi les scénarios énergétiques examinés par le GIEC, il ressort qu'il reste une part non-négligeable des mix énergétiques à envisager pour répondre aux objectifs d'atténuation de la menace climatique. Ainsi, nous proposons une réponse ambitieuse de l'UE pour développer une **énergie nucléaire plus viable à long-terme, en complément du nécessaire développement des énergies renouvelables** :

- à court-terme, en développant sur le territoire européen sur les 10 prochaines années, les Small Modular Reactors (SMR) qui sont des réacteurs nucléaires de petite taille, innovants et avec une meilleure réduction des déchets.
- à long-terme l'objectif serait d'aboutir à une production d'énergie nucléaire qui se libérerait de ses principales contraintes et permettre ainsi de **maîtriser en permanence la gestion et le contrôle des réacteurs et gagner en sécurité, maîtriser la gestion des déchets radioactifs et chercher à en réduire leur quantité et de gagner en indépendance vis-à-vis des fournisseurs au niveau de la construction des centrales** et en ce qui concerne l'approvisionnement en uranium.

Il s'agirait de soutenir les études en lien avec la fusion nucléaire (Le 8 août 2021 le laboratoire américain *National Ignition Facility* indique avoir atteint le record de production d'énergie grâce à la fusion nucléaire) et de développer ce sujet au niveau européen en particulier avec le réacteur thermonucléaire expérimental international (ITER).

Investir massivement dans ce domaine, en parallèle de recherches approfondies au niveau du développement des énergies renouvelables, pourra être un rôle majeur de l'Europe dans les années à venir.

2 Mettre en place une réelle intégration ferroviaire à l'échelle européenne et une « Via Europa oppida prima », soit une interconnexion en train grande vitesse des capitales des États membres de l'Union européenne

L'Union européenne est le résultat d'un processus ayant permis un rapprochement toujours croissant des pays membres et de leurs peuples au travers d'initiatives concrètes poursuivant cet objectif.

Trop de correspondances, trop peu de lignes : le déplacement en train entre pays voisins s'apparente parfois plus au parcours du combattant qu'à un déplacement personnel ou professionnel.

Dans la continuité de ce mouvement historique et au regard du défi représenté par le réchauffement climatique qui nous contraint à revoir notre mobilité, afin d'atteindre l'objectif de neutralité carbone du secteur du transport, cette proposition permettra **d'accroître la liberté de circulation et les liens entre les États membres et ses peuples avec un bilan carbone raisonnable par voyageur transporté** : celle d'une interconnexion par train grande vitesse de toutes les capitales (et principales villes pour lesquelles une rentabilité serait possible) des 27 financée par le budget européen.

En plus d'un renforcement des liens entre tous les États membres, cette initiative aurait le mérite plus spécifique de répondre à l'attente de telles grandes initiatives d'infrastructures d'interconnexion de la part des pays d'Europe centrale et orientale dans le cadre de l'« Initiative des Trois Mers ».

Cette interconnexion serait intégrée au dispositif Interrail ou pourrait être développée sur le modèle du Thalys pour permettre aux citoyens européens de voyager à travers l'Europe et améliorerait les mobilités intereuropéennes pour l'emploi et le tourisme.

3 Adopter une véritable politique forestière européenne

Seul un programme européen ambitieux de reforestation permettra de sauver ces écosystèmes précieux.

Insectes invasifs, maladies, aléas climatiques, déforestation, urbanisation, incendies... **les menaces pesant sur les arbres et les forêts européennes sont nombreuses**. Il suffit de rappeler les multiples services écosystémiques, socioéconomiques et sanitaires rendus par les forêts pour comprendre l'importance d'une politique forestière européenne ambitieuse.

Le Parlement européen a adopté le 8 octobre 2020 une résolution sur « la stratégie forestière européenne : la voie à suivre » (2019/2157(INI)) qui porte sur la promotion des modèles de gestion forestière visant à garantir que les forêts soient durables, le rôle essentiel de la stratégie de l'Union pour les forêts pour l'après-2020 et la gestion durable des forêts dans le monde.

Dans le cadre du Pacte Vert, la Commission européenne propose de nouveaux critères stricts visant à éviter l'exploitation forestière non durable et à protéger les zones de grande valeur en matière de diversité biologique. Face à l'urgence climatique et à l'érosion de la biodiversité en Europe, ce n'est pas suffisant.

Si la baisse des émissions de gaz à effet de serre constitue le volet essentiel de la stratégie climatique européenne, un autre vise à accroître la capacité d'absorption des puits de carbone. Et, en la matière, le moyen le plus simple pour capter et enfermer le CO₂ atmosphérique reste de faire pousser des arbres. L'Union européenne doit accompagner et inciter les propriétaires publics et privés, entreprises et territoires à investir dans la reforestation et la bonne gestion des forêts européennes.

4 Créer une autorité européenne de préparation et de réaction en cas d'urgence sanitaire pour faciliter la relocalisation de la production des principes actifs entrant dans la composition des médicaments

La crise du coronavirus a fait prendre conscience aux européens de l'impérieuse **nécessité de renforcer notre souveraineté de santé et notamment l'industrie pharmaceutique et sanitaire**. La relocalisation d'usines fabriquant des principes actifs de médicaments mais aussi produisant du matériel médical de pointe jusqu'aux équipements de protection médicaux, est un impératif pour protéger la santé des citoyens européens en cas de nouvelles crises.

5 Harmonisation des politiques de santé et de protection sociale

Harmonisation des politiques nationales de santé par :

- **La mise en cohérence des niveaux de couverture de l'assurance maladie des différents États membres, par une définition des minima de protection**. Ces avancées contribueraient aux progrès des droits fondamentaux des citoyens en Europe. D'un point de vue économique, elles limiteraient le dumping social dans l'UE.

- **L'extension des garanties des assurances et des mutuelles de santé du pays d'origine** sur tout le territoire européen pour les travailleurs détachés et transfrontaliers.

- **Une meilleure collaboration entre les différents acteurs de la santé au niveau européen**, une vision coordonnée et globale des enjeux de santé et la diffusion de l'innovation pour assurer la résilience du système. Elles pourront contribuer à améliorer l'offre des soins, soutenir la recherche et créer des politiques publiques plus efficaces.

6 Mettre en place une «sécurité sociale minimum» dans l'UE / Une Couverture Maladie Universelle au niveau européen

Au sein de l'UE et de ses États membres, il existe une carte européenne d'assurance maladie (CEAM). Cependant, elle ne garantit pas la prise en charge des soins de même nature d'un pays à un autre. Par conséquent, elle reste fortement dépendante des systèmes de santé des pays dans lesquels elle est utilisée.

Il s'agit donc de définir un périmètre commun des soins pris en charge d'un pays à l'autre, et de mettre en place une mutuelle à l'échelle européenne (à l'image de la Couverture Maladie Universelle en France) afin de **s'assurer que les citoyens européens soient couverts pour les soins basiques et essentiels indépendamment de leurs revenus et de leurs pays de résidence ou de transit**.

Ces mesures devraient **favoriser la mobilité intra-européenne**, qu'il s'agisse d'une mobilité de loisirs mais également académique ou encore professionnelle. Aussi, cela contribuerait à lutter contre le phénomène de « tourisme médical » particulièrement nuisible pour la cohésion de l'UE dans son ensemble.

7 Créer les grandes lignes d'un cursus européen des professions médicales et santé en harmonisant les parcours universitaires et professionnels entre États membres, en préparant le futur personnel qualifié à des missions transfrontalières ou à l'étranger

Face à désertification médicale, à l'hétérogénéité médicale dans et entre les États-membres de l'UE, mais aussi au manque de personnel soignants dans les hôpitaux, à la pluralité des parcours universitaires et professionnels (médicaux / paramédicaux) et à la reconnaissance à plusieurs vitesses des diplômes et qualifications au sein de l'UE, **une harmonisation des cursus et des pratiques de santé est nécessaire**. Cette harmonisation est prioritaire, ne serait-ce que pour les régions transfrontalières.

L'harmonisation des standards, des normes et des process médicaux, et des équipements utilisés d'un État-membre à l'autre, mais également le **renforcement des passerelles entre les universités, les hôpitaux et la recherche permettrait un traitement plus efficace des patients et une meilleure cohésion dans l'accès à l'innovation et à la connaissance médicale**.

A court-terme, l'implémentation d'un « Cursus Europe » dans les programmes de formation incluant l'accompagnement par un mentor provenant d'autre État-membre, un stage dans un autre État-membre, l'apprentissage du vocabulaire technique du pays frontalier, pourrait être mis en place.

Cela passe par la mise en place d'une feuille de route d'orientation professionnelle pour les étudiants des filières santé/recherche/soins qui sont accompagnés jusqu'à leur prise de poste. Cette feuille de route serait en adéquation avec les besoins locaux et concernerait également les étudiants avancés et personnels qualifiés provenant d'un pays hors UE.

A long-terme, la création dans les États-membres d'universités européennes spécialisées dans les sciences médicales et dans les soins.

Ainsi, la création de Consortiums de Coopération Européens entre les institutions publiques, le privé, le monde associatif (comprenant des structures universitaires, centres de recherche, des groupes pharmaceutiques, des représentants des technologies médicales, des associations de patients, des élus) en ciblant tout d'abord les maladies chroniques et les épidémies.

UNE ÉCONOMIE PLUS FORTE, JUSTICE SOCIALE ET EMPLOI

8 Relocaliser sur le continent européen : importance géopolitique, environnementale et sociale

Une re-régionalisation de chaînes de valeurs selon une approche multi locale semble nécessaire pour bénéficier d'une souveraineté et d'une autonomie industrielle. Cela est aujourd'hui largement possible économiquement au regard de la mécanisation des industries et du faible écart des coûts salariaux entre un ouvrier chinois et un ouvrier de l'Europe de l'Est et des Balkans occidentaux.

La dimension géographique de la relocalisation est très importante socialement car les pays mentionnés ont un fort besoin d'industrialisation pour que leur territoire ne se vide pas de leurs forces vives (problème de migration dans les pays des Balkans).

Pour les entreprises européennes les avantages sont nombreux : disponibilité d'une main d'œuvre jeune et qualifiée, proximité géographique qui permet de réduire sensiblement les coûts de transport et l'empreinte environnementale de ces derniers.

La relocalisation permettra de s'immuniser contre les désordres géopolitiques mondiaux en devenant en Europe, des producteurs incontournables sur certaines niches. Nous pourrons alors peser dans les rapports de force à l'échelle mondiale et éviter d'être pris en otage par des menaces de boycott, d'embargos ou de restrictions aux exportations.

9 Créer un dispositif permettant de protéger et favoriser les produits fabriqués intégralement en Europe

Aujourd'hui et depuis le coronavirus, l'Europe a pris conscience que ses productions dans des domaines stratégiques sont loin de lui permettre d'être autonome.

Nous proposons la création d'un label ou certification pour des produits ou services issus exclusivement du territoire européen. Ce label sera inclus dans les appels d'offres des domaines stratégiques et garantira aux clients (pays, collectivités, sociétés privées européennes), une traçabilité des actions, des acteurs et financements (lutte contre le blanchiment d'argent) mais également une qualité de service et de recours, le cas échéant.

L'idée étant à plus ou moins long terme pour certains secteurs stratégiques, l'obligation de disposer de ce label pour pouvoir concourir. Cela impliquera pour les sociétés privées et extra européenne de fournir les services et produits en ayant recours aux ressources de notre continent (humaines, financière, technique...).

10 Devenir le leader technologique de la transition écologique et numérique

Afin d'atteindre cet objectif stratégique, il est nécessaire de **soutenir les investissements et le déploiement du numérique dans les pays membres**. L'entrepreneuriat et le développement des entreprises, pour aller de la TPE-PME à la grande entreprise ou à la licorne passe par un soutien de l'UE. Par ailleurs, pas d'innovation sans **renforcement des systèmes d'éducation et de formation pour développer la fibre entrepreneuriale et enseigner les compétences de demain**, qui permettront aux entreprises de recruter des profils qualifiés, à même d'accompagner le développement de celles-ci. Enfin, la création des règles équitables avec nos concurrents est une condition sine qua non pour la pérennité de nos entreprises européennes.

11 Inciter à acheter européen en ligne grâce à un affichage visible des pays de fabrication et une indication claire du bilan carbone des produits importés, à la façon du nutriscore

Face au dérèglement climatique, une consommation davantage locale et européenne doit être valorisée. Cela passe par l'affichage, sur les places de marché opérant dans l'Union européenne, du pays de fabrication du produit, d'un **système d'évaluation de son bilan carbone, prenant en compte de l'étape 1 de fabrication, l'utilisation des matières premières, jusqu'à la livraison du produit dans le pays du consommateur**.

12 Créer une centrale d'achat européenne, solidaire et vertueuse sur des matières premières et produits stratégiques

Instauration d'une force de frappe européenne pour sécuriser les filières d'approvisionnement en matières premières et produits intermédiaires critiques et stratégiques essentiels aux besoins de la population et au développement des technologies.

Cette centrale d'achat viserait trois objectifs :

- **Peser dans les négociations avec les pays tiers fournisseurs pour garantir l'autonomie stratégique de l'UE**, réduire sa dépendance et pourvoir aux besoins des États membres dans les secteurs stratégiques (santé, défense, transports, numérique).
- **Fédérer les États-membres autour d'un processus d'achat unifié et harmonisé afin d'éviter les phénomènes de concurrence constatés** (par exemple dans l'approvisionnement en masques) et permettre à tous les membres, indépendamment de leur taille, d'accéder à des ressources négociées et sélectionnées, selon des standards sociaux et environnementaux. Cette instance serait également compétente, en cas de tension, pour mettre en place des réserves stratégiques.
- **Réguler l'accès aux marchés publics européens**. Les marchés publics européens sont plus ouverts que les marchés publics de pays tiers qui ont fait le choix de mesures contraignantes ou normatives pour en limiter l'accès. Il ne s'agit pas de restreindre l'accès aux marchés publics ou d'instaurer une préférence communautaire mais de prendre en compte dans les procédures d'attribution, et au-delà de la législation réglementant les marchés publics, le strict respect des normes internationales en matière de RSE.

13 Construire un plan d'action européen pour l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)

A l'échelle européenne, le développement de l'ESS suppose la construction d'écosystèmes et de territoires favorables. L'économie sociale et solidaire étant par nature fortement ancrée dans les territoires, les collectivités locales jouent un rôle majeur dans la structuration, le développement et le changement d'échelle de l'ESS à travers le développement de politiques publiques dédiées (valorisation des initiatives des structures ESS, subventions, accès au foncier, soutien aux réseaux structurants, participation directe à des coopérations économiques locales) et à travers le développement de la commande publique responsable.

S'appuyant sur un fort ancrage territorial, les acteurs de l'ESS jouent un rôle central, en milieu rural comme urbain, en développant des services adaptés aux besoins du territoire et de ses habitants, en créant des emplois non délocalisables, et en contribuant à la qualité de vie dans les territoires.

Il est donc capital de **valoriser le rôle de l'ESS dans le développement des territoires fragiles et reconnaître le rôle que l'ESS joue à l'échelle des bassins de vie face aux défis des transitions actuelles, l'accès des fonds européens aux entreprises de l'ESS permettrait de les soutenir, dans leurs missions d'intérêt général.**

Sortir du tout concurrence et développer la commande publique responsable. Si les directives européennes sur la commande publique offrent de plus en plus de possibilités pour développer un achat public socialement et écologiquement responsable, nous souhaitons attirer l'attention de la Commission européenne sur l'obligation de lier exigences sociales et environnementales à l'objet du marché et sur l'opportunité que représenterait l'assouplissement de cette règle en vue du renforcement de l'équité et des droits sociaux.

Nous souhaitons également attirer l'attention de la Commission européenne sur les freins que représente le paradigme européen de l'économie de marché garantie par la libre concurrence.

Ce cadre européen oblige parfois les collectivités locales à mettre en concurrence des acteurs locaux et ce au détriment des logiques de coopérations et de partenariats avec les acteurs de l'ESS qu'elles souhaitent développer. De même, les collectivités locales qui s'inscrivent dans des dynamiques de co-construction des plans d'action locaux de l'ESS avec les acteurs de terrain sont souvent empêchées par la réglementation européenne.

Soutenir les écosystèmes territoriaux, les coopérations économiques territoriales. Les modèles de coopérations économiques entre une diversité de parties prenantes telles les modèles français des PTCE (Pôles territoriaux de coopérations économiques) ou des SCIC (Sociétés coopératives d'intérêt collectif), doivent être valorisés à l'échelle européenne. Il apparaît également pertinent de travailler le développement de ces modèles de coopération territoriale aux échelles transfrontalières et transnationales.

14 Autoriser l'UE comme actionnaire dans de grands groupes industriels et commerciaux

L'Union européenne, de la même façon que les fonds souverains, doit pouvoir **prendre des participations directes à travers un fonds souverain européen, pour défendre et soutenir l'émergence de champions technologique européen.** Il en va du renforcement de notre autonomie stratégique et industrielle.

15 Établir une préférence européenne en matière de marchés publics de défense, un « Buy European Act »

Pour renforcer la base industrielle et technologique de défense (BITD), il apparaît utile d'encourager les États-membres à préférer avoir recours à des entreprises communautaires plutôt qu'extra-communautaires. La Commission européenne doit alors jouer son rôle de garant de la Coopération structurée permanente.

Ouvrir à la concurrence les marchés publics de défense, dès lors qu'une part importante de ceux-ci sont attribués à des entreprises étrangères, affaiblit les entreprises européennes de défense en les privant de leurs débouchés naturels, face à des entreprises concurrentes, notamment américaines, dont le marché national leur est totalement et depuis toujours fermé. Fortes de ce marché protégé, le plus vaste du monde, elles sont en mesure de proposer des offres performantes à des prix compétitifs, offres qui bénéficient en outre de l'influence politique, diplomatique et militaire du gouvernement américain auprès de ces alliés européens.

En d'autres termes, les conditions de concurrence entre entreprises européennes et entreprises américaines sont déséquilibrées, lorsqu'il y a concurrence mais aussi lorsqu'il n'y en a pas, c'est-à-dire dans le cas des contrats de gouvernement à gouvernement. Les rétablir impose d'explorer la voie d'une préférence européenne en matière de marchés publics de défense.

La forme que pourrait prendre cette préférence européenne serait celle d'un « Buy European Act », sur le modèle du « Buy American Act » applicable, aux États-Unis, sur les produits de défense mais également sur l'ensemble des marchés publics américains.

À défaut d'un tel « chiffon rouge » agité devant les États-Unis et leurs alliés européens, deux options apparaissent possibles afin de favoriser les offres européennes.

- La première est celle d'une préférence européenne librement pratiquée par les États-membres.

Celle-ci est d'ores et déjà prévue par la directive 2009/81/CE, qui autorise les États-membres à exclure de la procédure de passation des marchés publics de défense les opérateurs économiques des pays tiers. La France a mis en œuvre cette exclusion dans l'article R. 2342-7 du code de la commande publique. D'autres États-membres pourraient le faire également.

- La deuxième option pour privilégier les offres européennes porterait sur les contrats de gouvernement à gouvernement. Ceux-ci échappent actuellement à toute publicité et à toute mise en concurrence en raison soit d'une exclusion prévue par la directive, soit de la mise en œuvre de l'article 346 du TFUE. La conséquence est, généralement, l'attribution de ces contrats à une entreprise américaine.

Or, pour la Commission européenne, ils ne devraient être attribués à une entreprise étrangère qu'à la seule condition de l'absence d'une offre européenne équivalente, absence constatée par une analyse de marché. Or, une telle analyse n'est en pratique jamais réalisée par les États membres.

Comme pour l'application elle-même des dispositions de la directive, la Commission européenne devrait faire pression sur les États membres, avec les mêmes moyens, pour qu'ils réalisent cette analyse de marché.

16 Développer le jumelage entre les villes/régions européennes et étendre les jumelages aux écoles, pour bâtir une Europe plus citoyenne et plus politique

Souvent, les villes sont jumelées avec d'autres villes européennes, malheureusement ces jumelages sont rarement connus par la population. Au-delà d'être un instrument de coopération administrative pour favoriser l'expertise des pays membres de l'UE dans les domaines techniques, **le développement de ces jumelages permettront de favoriser la fraternité et la solidarité entre européens.**

Étendre le jumelage aux écoles, permettra à la jeunesse européenne de renforcer les liens avec les autres citoyens européens et de créer un sentiment d'appartenance à l'Europe des peuples.

17 Faire aboutir l'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'Homme

L'Union européenne est un exemple de démocratie, de promotion de l'État de droit et de protection des droits de l'Homme dans le monde. De nombreux États membres, et notamment les pays d'Europe du Sud et d'Europe de l'Est, ont adhéré à l'Union pour consolider leurs rêves démocratiques après de longues périodes de dictature. L'Europe constituait un moyen pour éviter qu'à nouveau règne l'arbitraire, la privation de liberté et la violence, et elle dispose en ce sens d'un certain nombre d'instruments dont la Charte européenne des droits fondamentaux adoptée en 2000 à Nice.

Toutefois, à l'heure où certains pays européens comme la Hongrie et la Pologne et les leaders populistes **un peu partout en Europe remettent en cause l'État de droit, la démocratie et la protection des droits de l'Homme, il appartient à l'Union européenne d'agir. Elle doit se montrer exemplaire et dire haut et fort que jamais les démocraties illibérales ne seront tolérées.** L'Union doit rappeler son attachement à ces principes communs. **Il en va de la survie de notre communauté de destin.**

Afin que l'Union agisse à la hauteur des valeurs et des idéaux européens, nous appelons les institutions européennes et les États membres à **porter la question de l'adhésion à la CEDH au cœur du débat public.** Pour rappel, le Traité de Lisbonne dispose que l'Union doit adhérer à la CEDH et des négociations ont ainsi été ouvertes. Après l'avis négatif de la Cour de Justice en 2014, les négociations ont repris en 2019 et risquent d'être longues. Néanmoins devant les tentations illibérales, l'adhésion n'a jamais paru aussi nécessaire qu'aujourd'hui, il est temps d'agir.

18 Planifier une politique commune de développement numérique européen fondée sur la mise en commun des moyens (recherche, formation, investissements, innovations)

La souveraineté économique de l'Europe est conditionnée par sa souveraineté numérique. Face à l'Asie et aux États-Unis, l'Europe part avec un lourd handicap. L'enjeu est déterminant, car il s'agit de ré-européaniser des industries vitales. Mais chacun des 27 est un acteur trop modeste pour rétablir l'Union dans le groupe de tête. Une stratégie commune doit intégrer, dans un même schéma directeur :

Une mutualisation de toutes les ressources

- Ressources de formation : la seule branche de la lutte contre la cybercriminalité requiert d'urgence plus de 300.000 nouveaux spécialistes.
- Programmes de recherche et d'innovation (mise en réseau des équipes de recherche par-delà les frontières nationales des 27, partage des données, des méthodologies, des découvertes).
- Une politique commune de structuration sectorielle fondée sur des investissements, pour faire éclore, en Europe, des pôles numériques mondiaux de la dimension des GAFAs.

Une mobilisation de tous les acteurs

- La Commission Européenne, en synergie avec les ministères économiques et technologiques de nos 27 pays, pour la conception d'ensemble de l'action commune et sa mise en œuvre.
- Le Conseil Européen pour l'adoption du projet de la Commission.
- Les décideurs économiques privés et le monde financier.
- Les investisseurs particuliers, pour lesquels il conviendrait de lancer, sur tout le territoire de l'Union, des fonds à risque innovation (EUROSTART-UP FUNDS) bénéficiant d'avantages fiscaux incitatifs.

Ainsi donc, une stratégie d'engagement total pour rétablir l'Union dans le groupe de tête de l'économie numérique et la révéler comme une Europe nouvelle associant tous ses acteurs dans une véritable dynamique d'avenir.

19 Relocaliser les data center en Europe par des incitations normatives et fiscales

La relocalisation des data center en Europe est primordiale afin de limiter les impacts énergétiques dû aux coûts de communication. En faisant transiter les informations par, et sous, les océans, pour les héberger dans des data center à l'étranger, on consomme beaucoup d'énergie (jusqu'à 10% de la consommation totale d'énergie électrique d'un pays).

Cela peut passer par des moyens incitatifs (normalisation européenne à destination des sociétés exploitantes) et fiscaux (aides ou réductions fiscales pour celles qui localisent leur data center en Europe et qui exploitent des data center « verts » par exemple en utilisant la chaleur émise par les data center comme source d'énergie). Enfin, **l'implantation des data center sur le sol européen, renforce notre souveraineté européenne.**

20 **Supprimer la règle de l'unanimité en matière fiscale, de défense et d'affaires étrangères**

Avec le coronavirus, la nécessité pour l'UE d'être réactive et d'agir vite est devenue impérieuse. Nous avons vu à quel point la contrainte de l'unanimité, le droit de veto national, est inefficace et à quel point les réformes nécessaires échouent souvent.

Par son existence même, le principe du droit de veto, implique automatiquement des négociations auprès des états susceptibles de l'exercer, en amont de toute décision de réforme, ce qui entraîne un décalage important entre l'idée et sa mise en œuvre que les européens ne comprennent pas, n'acceptent plus.

Pour 27 États membres, il ne doit plus être permis à un seul État membre de bloquer les décisions et de prendre l'ensemble de l'Union européenne en otage. Cela conduit au blocage des réformes, à l'impasse et au mécontentement de l'opinion. Le principe de la majorité est une condition nécessaire à l'autodétermination juridique de l'UE. **Afin de renforcer la souveraineté européenne, il convient de remplacer l'unanimité en ce qui concerne les décisions et les législations majeures et historiques, en particulier, dans des domaines comme la fiscalité, la défense, les affaires étrangères.**

21 **Élire le Président du Parlement européen au suffrage universel direct et créer des représentants de l'UE dans chaque région pour mieux incarner l'Europe dans les territoires**

Face au défaut d'incarnation de l'Union européenne et de sa politique mais aussi face à la complexité du fonctionnement de ses institutions, **l'élection au suffrage universel direct du Président du Parlement européen permettrait de rapprocher les citoyens de l'Union européenne. Il en va de même avec la création de postes de représentant locaux de la Commission européenne** (ou de l'autorité de gestion mais alors non élus), qui se déplaceraient à chaque inauguration de sites co-financés par l'UE et qui valoriserait l'action de l'Union européenne sur son territoire régional.

22 Harmoniser les parcours d'intégration des primo-arrivants (immigration économique légale / asile politique) dans les 27 pays de l'Union Européenne au niveau de ses éléments de base

Afin que tous les pays puissent se sentir à l'aise dans la gestion et l'accueil des primo-arrivants dans l'Union Européenne et pour faire face aux préoccupations très différentes qui peuvent exister entre les pays du Nord et du Sud, et/ou entre les pays de l'Ouest et de l'Est de l'Union, **la Commission européenne pourrait proposer un schéma de parcours d'intégration harmonisé (et rendu obligatoire grâce au soutien du budget de l'Union)** articulé autour des éléments de base suivants :

- Enseignement de la langue du pays hôte avec validation de l'apprentissage (durée 1 à 2 ans) ;
- Apprentissage des us et coutumes du pays hôte (1 an) ;
- Enseignement des principes de base de la démocratie en Europe et des autres règles en vigueur dans le pays hôte (code civil ou équivalent) (1 an) ;
- Invitation à une formation professionnelle dans les métiers en pénurie si aucune formation / qualification ne préexiste (3 à 5 ans) ;
- Echanges organisés avec la population locale sur base volontaire pour garantir une intégration réussie (dès la 2ème année).

ÉDUCATION, CULTURE, JEUNESSE ET SPORT

23 Créer une culture européenne commune pour notre jeunesse par un enseignement commun de l'histoire de l'Europe, de ses valeurs et du fonctionnement des institutions européennes et faire pratiquer aux élèves la démocratie européenne

Peu d'européens semblent connaître le fonctionnement des instances de l'UE, il en va de même pour l'histoire européenne ; trop peu d'heures y sont consacrées dans les différents programmes scolaires. De plus, il n'existe pas de sentiments d'une identité européenne forte et nous manquons de points de repères « patriotiques » telles que les fêtes nationales.

Afin de rendre ce fonctionnement complexe plus accessible à tous, il faudrait mieux utiliser les différents relais existants, telles que les Maisons de l'Europe, et surtout systématiser de courts séjours pédagogiques au Parlement européen à Bruxelles, ou dans les Maisons de l'Europe des différents pays afin d'y organiser des rencontres avec des élèves de différents pays de l'UE au cours de sessions parlementaires pour jeunes sur le modèle du « Model United Nations ».

24 Promouvoir l'apprentissage d'une deuxième langue européenne, dès la maternelle pour accroître le sentiment d'appartenance européen

L'apprentissage d'une deuxième langue européenne est un impératif, à la fois en termes d'intégration sur le marché du travail européen, mais est également un **levier d'ouverture à une autre culture, renforçant le sentiment d'appartenance européen.**

25 Créer des examens européens équivalents aux niveaux brevet des collèges et Baccalauréat pour créer des points de jonctions entre les systèmes éducatifs des pays membres de l'UE

Étudier, travailler dans différents pays de l'Union européenne nécessite un socle de compétences communes et reconnues dès l'adolescence. **Pour rendre les mobilités étudiantes mais aussi l'intégration plus faciles, des citoyens européens au sein des différents pays de l'Union européenne,** des examens européens évaluant un socle de connaissances communes participeraient à ces objectifs.

De plus, la création d'un module pédagogique européen, dans le cadre de la formation initiale ou continue des professeurs, qui s'inspirerait des bonnes pratiques pédagogiques des différents systèmes scolaires des pays-membres bénéficierait non seulement aux cursus des élèves mais leur permettant aussi une meilleure intégration lors de leur échanges scolaires ou universitaires européens.

26 Promouvoir une vision globale du rôle essentiel de la recherche dans le contexte européen. Création d'un Centre Européen de Recherches

La mutualisation, ou du moins, une coopération renforcée dans les différents champs d'application de la recherche permettrait aux États membres **d'économiser des crédits de recherches et d'avancer plus vite ensemble, dans la course mondiale à l'innovation.** Ainsi, les pays européens seraient plus compétitifs face aux géants chinois et américains.

27 Valoriser l'UE et son impact dans notre quotidien par la diffusion de contenus destinés aux eurosceptiques sur les grandes chaînes de TV aux heures de grande écoute

Consacrer 5 minutes sur les chaînes publiques françaises entre le journal de 20h et la météo pour faire passer une communication simplifiée et standardisée sur l'Union européenne, avec des formats variés, qui vise surtout à **faire mieux connaître l'impact du travail de l'UE dans nos vies quotidiennes.**

Document réalisé par *l'Association pour une Renaissance Européenne*
Direction de la publication : Matthieu de Bézenac
Crédits photo : © Parlement Européen - 2020, © Antonin Valiere - 2021
Conception et production : Antonin Valiere

« L'avenir de l'Europe vous appartient ! »

REJOIGNEZ-NOUS !



R

ASSOCIATION POUR UNE

**RENAISSANCE
EUROPÉENNE**

Retrouvez-nous sur nos réseaux sociaux



@RenaissanceUE



@RenaissanceEuropeenne



@renaissanceeuropeenne

renaissanceeuropeenne.eu